第2回ライプニッツ研究会

Individualité et inquiétude selon Leibniz

Claire Fauvergue Université de Nagoya

Résumé

Leibniz émet l'hypothèse selon laquelle l'individualité de la substance serait le fait d'une loi de l'ordre réglant naturellement la suite de ses états. L'hypothèse est énoncée en réponse à Bayle, afin d'expliquer le passage du plaisir à la douleur en vertu d'une raison interne. Elle permet de distinguer la monade de l'atome, et en général les lois du changement des corps et celles de l'âme dont les états suivent une loi particulière qui serait inscrite en elle.

Ainsi, si la nature de l'âme est de se représenter les changements des corps et de la matière qui l'environne, elle le fait selon ses propres lois, et chaque substance individuelle le fait selon une loi qu'elle est seule à conserver. Son individualité réside dans la liaison de ses perceptions, et plus précisément dans le principe de cette liaison. L'idée d'individualité, ainsi définie comme loi et comme ordre, sera étudiée dans son rapport à l'idée d'inquiétude.

L'idée d'individualité est, à notre avis, importante dans l'étude de la réception de Leibniz en France au XVIIIe siècle. Son invention, souvent attribuée à Diderot qui l'énonce dans le *Neveu de Rameau*¹, reviendrait à Leibniz et représente à ce titre le signe le plus explicite de la convergence métathéorique entre les deux philosophes. Or les occurrences de l'idée d'individualité sont finalement rares dans le corpus leibnizien, en comparaison avec celle d'individu avec laquelle on ne saurait la confondre. Car on aurait tort de pourvoir tout individu d'une individualité². Diderot d'ailleurs ne s'y est pas trompé dans la lecture qu'il en fait en qualifiant l'« individualité » de « naturelle »³. Ainsi convient-il de revenir à l'idée d'individualité, telle qu'elle se profile sous la plume de Leibniz comme un concept à part entière, et de considérer le rapport qu'elle entretient avec celle d'inquiétude.

¹ Diderot, *Le Neveu de Rameau*, 1773-1774, *Œuvres complètes*, H. Dieckmann, J. Proust, J. Varloot, Hermann, 1975 et suiv.; dorénavant DPV, T. XII, 72.

² Voir à ce propos les études de E. Boutroux, *La Monadologie*, 1892, p. 43, Foucher de Careil, *Mémoire sur la philosophie de Leibniz*, Paris, Rudeval, 1905, pp. 97-106, enfin D. Mahnke, « Le concept scientifique de l'individualité universelle selon Leibniz », in *Leibniz und Goethe*, Erfurt, 1924, traduction française, N. Depraz, M. Fichant, *Philosophie*, numéro 39, Paris, Les éditions de Minuit, sept. 1993, pp. 129-175.

³ Le Neveu de Rameau, DPV XII, 72.

Leibniz s'intéresse très tôt au problème de l'individuation et rédige en 1663 une Disputation métaphysique sur le principe d'individuation⁴, titre de sa thèse pour le doctorat, suivie en 1676 d'une Méditation sur le principe de l'individu⁵. On décèle dans la Disputation ce que seront plus tard l'énoncé du principe des indiscernables⁶ et la définition de la substance individuelle par sa nature⁷, par l'ensemble de ses qualités ou encore comme spontanéité et notion accomplie. En résumé, Leibniz réalise dès sa première thèse que l'individu n'est pas déterminé par un principe qui serait hors de lui. Notons que la Disputation est suivie de corollaires dont le sixième énonce l'unité de l'âme en introduisant la notion de virtuel: « L'âme de l'homme n'est qu'une; elle comporte virtuellement l'âme végétative et l'âme sensitive » ⁸. Contre les divisions scolastiques des parties de l'âme, Leibniz envisage la multiplicité comprise dans la substance individuelle sous la catégorie du virtuel, anticipant sur la définition de l'individualité que l'on rencontre dans les textes ultérieurs.

Leibniz définit la « notion » de la « sustance individuelle » par l'ensemble des prédicats qui lui appartiennent, précisant dans le Discours de métaphysique que, « lorsque le prédicat n'est pas compris expréssement dans le sujet, il faut qu'il y soit compris virtuellement ». La notion individuelle contient « des restes de tout ce qui lui est arrivé, et les marques de tout ce qui lui arrivera », ainsi que « le fondement et la raison de tous les prédicats » 9 qui peuvent lui être attribués. Cette définition est complétée dans la Correspondance avec Arnauld, où Leibniz explique que l'individu n'est déterminé que si l'on considère la totalité des prédicats qui en font l'« individualité ». Il prend pour cela l'exemple d'Adam : « Quand on considère en Adam une partie de ses prédicats (...) (c'est à dire sans nommer Eve, le paradis et autres circonstances qui achèvent l'individualité), et qu'on appelle Adam la personne à qui ces prédicats sont attribués, tout cela ne suffit point à déterminer l'individu » 10. L'individu est déterminé par son individualité, et ceci a priori ou dans les idées de Dieu, c'est à dire au niveau des possibles auxquels s'applique le principe des indiscernables¹¹. Ainsi l'individualité, sa représentation comme possible, permet de démontrer l'« identité » confirmée « a posteriori » par l'« expérience intérieure ». Car la « liaison

⁴ Leibniz, *Disputatio Metaphysica de Principio Individui*, 1663, GP IV, 15-26, traduction française, J. Quillet, *Les Etudes philosophiques*, Paris, PUF, numéro 1, janvier-mars 1979, pp. 86-105.

⁵ Leibniz, Meditatio de principio individui, 1676, traduction française, Méditation sur le principe de l'individu, F. de Buzon, in Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités, G.W. Leibniz, Paris, PUF, 1998, p. 20. Pour une étude comparative des deux thèses sur le principe d'individuation, voir Foucher de Careil, o.c., pp. 97-106.

⁶ *Disputatio*, paragraphe 4, « tout étant individuel est individué par son entité totale », et paragraphe 5, « toute chose est par son entité ». Voir le commentaire de J. Quillet, « c'est l'entité totale qui, au plan du réel, est principe d'individuation », o.c., p. 83.

⁷ Disputatio, paragraphe 8. « Il est clair alors que [dans les choses], la nature est déterminée par ellemême, et non par quelque chose qui s'y ajoute ».

⁸ Disputatio, Corollaire VI.

⁹ Leibniz, *Discours de métaphysique*, 1686, VIII, GP IV, 432-433.

¹⁰ Correspondance Leibniz-Arnauld, 1686-1690, Remarques sur la lettre de M. Arnauld, touchant ma proposition: que la notion individuelle de chaque personne enferme une fois pour toutes ce qui lui arrivera à jamais, GP II, 42.

¹¹ Lettre au Landgrave, 12 avril 1686. « Il y a un Adam possible dont la postérité est telle, et une infinité d'autres dont elle serait autre, n'est-il pas vrai que ces Adams possibles (si on les peut appeler ainsi) sont différents entre eux, et que Dieu n'en a choisi qu'un, qui est justement le nôtre ? », GP II, 20.

des événements » et la « connexion » des « états différents » de la notion individuelle ne font l'objet que d'une « expérience confuse » 12. Il faut que le principe de cette liaison soit fondé dans l'individu et que les « prédicats » que celui-ci contient soient autant de « lois enfermées dans le sujet ou dans ma notion complète, qui fait ce qu'on appelle moi ». Finalement, pour être réellement achevée et déterminée, l'individualité doit comprendre un ensemble de lois, dont Leibniz ne cesse de souligner l'universalité. En effet, « chaque individu possible de quelque monde enferme dans sa notion les lois de son monde » ¹³. Cela signifie pour la substance, et plus précisément pour l'âme, qu'elle « exprime naturellement » les lois du monde qui entrent dans sa notion ou encore, pour les substances en général, qu'elles « expriment par leurs propres lois suivant le changement naturel de leurs pensées ou représentations »¹⁴ ce qui arrive dans les corps, à commencer par ce qui se passe dans le leur. Il n'en est pas de même des corps, qui obéissent aux lois du mouvement mais ne conservent pas la loi de leur changement. Leibniz évoque le cas de l'« atome » qui « ne saurait envelopper en lui tous ses états passés et futurs, et encore moins ceux de tout l'univers » ¹⁵. Il semble dès lors que tout individu ne soit pas doté d'une individualité et qu'avec les notions de loi et d'« ordre » 16 l'idée d'individualité prenne en considération les changements dits naturels de l'individu. Ainsi, le principe des indiscernables, s'appliquant à l'actuel ou au concret par opposition à l'abstrait ou à l'idéal, c'est à dire à « deux Uns concrets, ou (...) deux temps effectifs, ou (...) deux espaces remplis, c'est à dire, véritablement actuels », intéresse autant les « choses sensibles » qu'« insensibles » ¹⁷, pour s'étendre avec l'idée d'individualité de l'actuel au possible et au virtuel.

Leibniz revient sur la distinction entre la monade et l'atome dans le débat qui l'oppose à Bayle au sujet de l'hypothèse de l'harmonie préétablie. Il précise la définition de l'individualité comme loi, notion qui dès la *Correspondance avec Arnauld* remplace celle de prédicat. L'âme et l'atome sont l'un comme l'autre dans un « état de changement ». Cet état est « une tendance : l'atome tend à changer de lieu, l'âme à changer de pensée » la loi des changements » le par lesquels elle passe. Si la matière et les corps sont également dans un état de changement et s'il existe effectivement « une loi d'ordre qui est dans les perceptions comme dans les mouvements » seule l'âme conserve une telle loi. Ses changements ont en outre la particularité d'être en nombre infini, suite à la composition

_

¹² *Remarques*, GP II, 43, 45-46.

¹³ Remarques, GP II, 40.

¹⁴ Lettre du 9 oct. 1687, GP II, 115 et 126.

¹⁵ Lettre du 28 nov. 8 déc. 1686, GP II, 78.

¹⁶ Lettre du 9 oct. 1687, « l'ordre » que l'on observe dans « la machine ou l'organisation » est « comme essentiel » aux ouvrages de Dieu, et ceci « jusque dans les moindres parties », GP II, 126.

¹⁷ Leibniz, *Correspondance Leibniz-Clarke*, 1715-1716, Quatrième réponse, 23-27, GP VII, 394-395. Sur le rapport entre l'actuel et le principe des indiscernables, voir également les *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, 1703, Livre II, XXVII, 3, « tout corps est altérable et même altéré toujours actuellement, en sorte qu'il diffère en lui-même de tout autre », GP V, 214.

¹⁸ Leibniz, Réponse aux réflexions contenues dans la seconde Edition du Dictionnaire Critique de M. Bayle, article Rorarius, sur le système de l'Harmonie préétablie, 1702, GP IV, 562.

¹⁹ Leibniz, Extrait du Dictionnaire de M. Bayle article Rorarius (...) avec mes remarques, 1702, GP IV, 544.

²⁰ Leibniz, Eclaircissement des difficultés que M. Bayle a trouvées dans le système nouveau de l'union de l'âme et du corps, 1698, GP IV, 522.

des pensées, et « chacun garde sa loi ». Les « lois du changement d'un corps comme est l'Atome » sont donc différentes de celles de l'âme : les corps tendent au changement selon « les lois du mouvement » et l'âme selon « les lois de l'appétit » ²¹. De plus, l'âme « renferme une tendance composée, c'est à dire une multitude de pensées présentes, dont chacune tend à un changement particulier, suivant ce qu'elle renferme »²². Ainsi s'explique que passage du plaisir à la douleur s'effectue dans l'âme selon une raison interne, que ce passage représente un « état », qu'il soit une suite de ce qui est déjà dans l'âme, enfin qu'il se conserve selon « une même loi » et « un certain ordre ». Le sentiment est composé de plusieurs perceptions et l'âme ne cesse de passer du plaisir au déplaisir, mais l'état de changement dans lequel elle se trouve demeure identique à lui même. Ainsi la « loi de l'ordre » est-elle unique dans la substance, d'où l'idée que « cette loi de l'ordre (...) fait l'individualité de chaque substance particulière » ²³. L'« individualité » est une « loi inscrite » dans l'âme qui trouve les conditions favorables de son actualisation non seulement dans la « constitution interne »²⁴ de celle-ci, « la constitution primitive de chaque esprit étant différente de celle de tout autre »²⁵, mais aussi dans la conformation du corps, à commencer par celle des organes. En résumé donc, « chaque Monade, Ame, Esprit a reçu une loi particulière » qui « n'est qu'une variation de la loi générale qui règle l'univers » ²⁶ et une suite de sa « nature représentative »²⁷. En effet, Dieu ayant doté l'âme de « la force de représenter l'univers suivant un point de vue propre », « elle se souvient pour ainsi dire (confusément, s'entend) de tous ses états précédents, et en est affectée ». Aussi est-elle la « source de ses Actions » 28 et de ses « phénomènes » 29, actions et phénomènes dont l'ordre dépend de la loi qui la distingue comme individualité. Il s'ensuit que l'individualité de chaque substance particulière peut encore être connue a posteriori, puisque la composition de ses pensées et perceptions exprime cette « loi de l'ordre » qui la distingue de toute autre. La problématique se déplace vers la question de la conservation de l'individualité par l'ordre de ses perceptions, ordre dont le « moi » se souvient ou dont il est affecté et qui s'explique par l'accord de l'âme et du corps, l'« Automate immatériel » et l'« Automate matériel » ³⁰ étant la représentation l'un de l'autre.

Ce débat, dont l'enjeu consiste à renouveller la conception cartésienne de la « conservation » des êtres comme relevant d'une « création continuée », se poursuivra avec Bayle jusque dans les *Essais de Théodicée* où Leibniz précisera que l'individualité, alors désignée comme « ce que je suis », est dite se conserver non pas « *nécessairement* », mais « *naturellement*, c'est à dire de soi, *per se*, si rien ne l'empêche » ³¹, c'est à dire suivant sa nature et celle des choses. Car « la nature

_

²¹ Extrait, GP IV, 544-545.

²² Réponse, GP IV, 562.

²³ Eclaircissement, GP IV, 518.

²⁴ Extrait, GP IV, 548-549.

²⁵ Réponse, GP IV, 565.

²⁶ Extrait, GP IV, 553-554.

²⁷ Eclaircissement, GP IV, 523.

²⁸ Extrait, GP IV, 542 et 544.

²⁹ *Réponse*, GP IV, 564.

³⁰ Extrait, 549.

³¹ Leibniz, Essais de Théodicée, 1710, III, 383, GP VI, 342.

particulière » de chaque sustance règle la suite de ses perceptions « d'une manière qui exprime toujours toute la nature universelle » ³². Autrement dit, l'individualité se conserve en vertu de sa propre loi et selon un ordre qui exprime l'univers d'une manière qui lui est propre, explicable par sa nature et par conséquent naturelle. Tout ce qui compose l'individualité, de la perception à la pensée en passant par le sentiment, se forme en elle et par elle. C'est ainsi que l'individualité, déterminée a priori comme loi, se conserve naturellement comme ordre.

Dans un texte quasiment contemporain de la *Correspondance avec Bayle*, Leibniz définit la relation que Dieu entretient avec le monde par analogie avec celle que l'âme entretient avec le corps, mais il hésite à propos du statut du « moi » qui s'avère équivoque. Il écrit : « il existe quelque Unité dominante qui est à ce monde non seulement ce que l'âme est à moi-même ou plutôt ce que moi-même suis à mon corps, mais qui entretient avec ce monde une relation beaucoup plus élévée » 33. Le « moi » n'est envisagé ici comme une unité que dans sa relation au corps. Mais le « moi » représente aussi une unité par l'analogie qu'il entretient avec l'individualité, de même qu'il existe pour Leibniz une analogie entre le sentiment et la perception confuse. Cependant, l'individualité n'est pas réductible au « moi » qui n'en est qu'une suite ou une expression relevant du sentiment.

Dans le Système nouveau, la « véritable unité » est considérée comme donnée par l'âme; elle « répond à ce qu'on appelle moi en nous » 34. Comme dans les Essais de Théodicée, Leibniz met l'accent sur la « nature ou force interne » par laquelle l'âme produit « par ordre (...) tout ce qui lui arrivera ». Car « la nature de la substance (...) enveloppe essentiellement un progrès ou un changement ». Leibniz présente son hypothèse comme susceptible d'expliquer « la conservation toujours uniforme de notre individu, parfaitement bien réglée par sa propre nature » 35. L'individualité détermine les états de l'âme selon un ordre naturel, obéissant à des raisons qui lui sont internes. Elle s'actualise par l'ordre qu'elle produit. Encore désignée comme le « caractère individuel » de l'âme issu de la « constitution originale » et de la « nature représentative » ³⁶ de celle-ci, l'individualité de la substance se conserve à proportion de l'exercice de la force d'agir qui est la sienne. Comme l'écrit Foucher de Careil au sujet des monades : « C'est dans la force qu'est le principe de leur individualité. C'est l'effort ou la cause du mouvement qui détermine le vrai sujet du mouvement »³⁷. De même que l'ordre des perceptions est la forme actuelle de la loi qui fait l'individualité de la substance, l'inquiétude serait la forme actuelle de la force d'agir qui en fait la nature. En d'autres termes, l'inquiétude serait ce « changement naturel » 38 des pensées et représentations qui caractérise l'individualité dès la Correspondance avec Arnauld. L'individualité se caractérise et se réalise par l'ordre qu'elle produit naturellement.

_

³² Théodicée, III, 403, GP VI, 356.

³³ Leibniz, De rerum originatione radicali, 1697, GP VII, 302.

³⁴ Leibniz, Système nouveau de la nature et de la communication des substances, aussi bien que de l'union qu'il y a entre l'âme et le corps, 1695, GP IV, 482.

³⁵ Système nouveau, GP IV, 485.

³⁶ Système nouveau, GP IV, 484.

³⁷ Foucher de Careil, o.c., p. 101.

³⁸ Lettre du 9 oct. 1687, GP II, 126.

Selon cette hypothèse, l'idée d'inquiétude permettrait d'expliquer le passage de la loi qui fait notre individualité à l'ordre actuel des perceptions qui s'exécute en nous. Un tel passage traduit l'« activité originale » ³⁹ de la substance et lui donne l'occasion d'expérimenter l'individualité comme telle, l'expérience que nous en avons relevant finalement moins du sentiment du « moi » que d'une sensibilité à « cette inquiétude qu'on sent sans la connaître, [et] qui nous fait agir » ⁴⁰.

Dans la *Monadologie*, l'ordre qui se trouve dans les perceptions de l'âme comme dans les mouvements du corps s'explique par la nature représentative de la monade, celle-ci étant « un miroir de l'univers à sa mode ». L'individualité est ainsi rapportée à « l'ordre parfait » qui règle l'univers : l'ordre suivant lequel l'univers est représenté dans l'âme et le corps fait l'individualité de la monade. Enfin, le passage d'une perception à l'autre s'effectue selon l'action d'un « principe interne » désigné comme relevant de l'« *Appétition* » 2 Dans les *Nouveaux essais*, l'action de ce principe ressort de l'inquiétude, car ce qui importe désormais est la « manière » dont la loi de la substance se développe comme ordre, répondant « au mouvement des organes, en vertu de l'Harmonie préétablie » 3

Dans la Préface des Nouveaux essais, l'individualité, ou ce qui constitue « le même individu », n'est plus envisagée qu'en considération de l'ordre tel qu'il est conservé par les « perceptions insensibles », l'individu étant « caractérisé par les traces ou expressions qu'elles conservent des états précédents ». Leibniz précise que l'ordre qui fait le même individu se produit naturellement, c'est à dire quelles que soient les circonstances internes ou externes. Les seules variations qu'il accepte vont « du plus au moins sensible, du plus parfait au moins parfait, ou à rebours »44. Ainsi considérée du seul point de vue de l'ordre, l'idée d'individualité rejoint celle d'identité discutée dans le chapitre XXVII du Livre II en réponse à Locke. Tout corps est dans un état de « changement interne » et « diffère en lui-même de tout autre », mais le « corps organisé » n'a pas d'« identité réelle », car il « n'est pas de même au delà d'un moment ; il n'est qu'équivalent ». L'organisation demeure donc « spécifiquement » et non « individuellement ». Seul l'individu demeure comme individualité, en vertu d'un « principe de vie » qui n'est autre que la monade elle-même. Leibniz distingue en outre l'« identité réelle » et l'« identité morale ou personnelle » dont le « moi » est l'expression, précisant à nouveau que c'est l'individualité ou la « continuation et liaison de perceptions [qui] fait le même individu réellement » ⁴⁵.

La définition de l'idée d'individualité n'apparaît explicitement dans les *Nouveaux essais* que plus tard, où elle est déduite du principe des indiscernables. Leibniz énonce que, loin d'être déterminée par les circonstances, par le lieu et le temps, voire par des

³⁹ Système nouveau, GP IV, 479.

⁴⁰ *Nouveaux essais*, II, XXI, 36, GP V, 174. Sur l'idée d'inquiétude, voir E. Naert, « « Uneasiness » et inquiétude », Les *Etudes philosophiques*, numéro 1, janvier-mars 1971, PUF, pp. 67-76.

⁴¹ Leibniz, *Monadologie*, 1714, paragraphe 63, GP VI, 618.

⁴² Monadologie, paragraphe 15, GP VI, 609.

⁴³ Correspondance Leibniz - Coste, 1706-1712, 16 juin 1707, GP III, 392.

⁴⁴ Nouveaux essais, Préface, GP V, 48 et 51.

⁴⁵ Nouveaux essais, II, XXVII, 3-6, GP V, 214-215, et II, XXVII, 14, GP V, 222.

différences qui nous sont insensibles, l'individualité ne peut être déterminée que par elle-même et qu'elle « enveloppe » par conséquent « l'infini » ⁴⁶. Cependant, l'ordre de ses perceptions, expression de l'infinité qu'elle enveloppe, n'est pas aussi parfait que celui qui règle l'univers. Toute substance se distingue comme individualité par son degré de perfection, et Leibniz reconnaît dans les *Essais de Théodicée* que si « chaque substance prise à part était parfaite, elles seraient toutes semblables ; ce qui n'est point convenable ni possible » ⁴⁷.

Pour autant qu'on considère l'individualité dans son actualité, l'ordre qui caractérise la substance est naturellement réglé par l'inquiétude au niveau des perceptions confuses, mais il peut être déréglé à un autre niveau, celui des « perceptions remarquables » ⁴⁸ ou du sentiment, et ceci sans en compromettre la loi ou la conformité à l'ordre du monde. L'idée d'inquiétude permettrait donc de passer de la définition de l'individu à son explication comme individualité. Enfin, on interprétera le passage de l'idée d'individu à celle d'individualité comme une réponse au cartésianisme renouvellant la conception de la conservation des êtres et remettant en question l'évidence du sentiment du moi.

⁴⁶ Nouveaux essais, III, III, 6, GP V, 268.

⁴⁷ *Théodicée*, II, 200, GP VI, 235.

⁴⁸ *Leibniz, Principes de la Nature et de la Grâce, fondés en raison,* 1714, paragraphe 3, GP VI, 599, « les perceptions dans la Monade naissent les unes des autres par les lois des Appétits, ou des causes finales du bien et du mal, qui consistent dans les perceptions remarquables, réglées ou déréglées ».